

Chiffres clés

- Plus de 80 000 € injectés dans l'économie locale depuis 04/2011
- Plus de 280 fiches d'adhésions réalisées depuis la création
- Plus de 6 700 heures rémunérées en C.E.S.U (si ramenées à 10 € de l'heure)

L'association est dirigée par un bureau, composé de 3 membres.

L'équipe est composée de 4 à 6 membres actifs, elle s'organise par elle-même. Mais en début et fin d'activité, cette organisation est dirigée : quelqu'un alors distribue les tâches en fonction des goûts, capacités et compétences des participants.

Nous suivre sur [Facebook](#) : Saïd Aejc



NOS SOUTIENS ACTUELS ET PASSES



Le fonds de dotation de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne



Réalisé par nos soins le 14/01/2024, ne pas jeter sur la voie publique

Association Energies et Jardins du Cœur

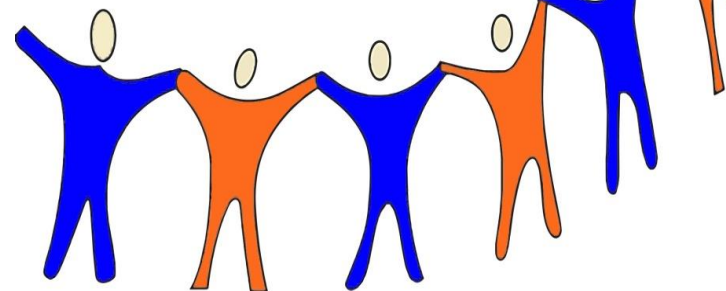


Taille - Jardin - Vergers Tonte - Bois

Déménagement Débarras
Déneigement
Menus travaux de bricolage


Chèque Emploi Service accepté

Tél : 06 06 42 86 74
03 54 43 93 91




association.aejc@gmail.com

Jardin



Vous souhaitez faire des économies sur les fruits et légumes et jardiner près de chez vous.

Nous vous proposons notre aide pour obtenir une parcelle et réaliser votre propre potager ou participer à la culture d'un jardin partagé.



Espaces verts :

Tonte, taille, bêchage, plantation, élagage...

Enrichissement de votre terre (Compost, fumier)

Entretien des vergers, des berges.

Autres :

Ménage, repassage, courses, informatique.

Bois Location de scooters

Location sociale de scooters



Tarifs :

Réservé aux personnes à faibles revenus.

- Journée : 8 €
- Semaine : 25 €
- 2 semaines : 40 €
- Mois : 75 €

Adhésion membre usager : 20 €

Caution : 150 €



V.A.E
Prix x 0.80
Sauf caution
et adhésion

Depuis novembre 2023

1 scooter électrique
Autonomie 50 km



Déménagement

Cartons, rubans adhésifs, diable, mise à disposition temporaire d'un four électrique, une plaque électrique, un frigo ou une gazinière.



Avec le Chèque emploi service universel, les démarches déclaratives sont simplifiées et l'utilisateur bénéficie des avantages fiscaux liés à l'emploi d'une aide à domicile (avantage fiscal de 50% des dépenses engagées dans la limite d'un plafond annuel).

En outre, vous bénéficiez d'un avantage fiscal qui peut prendre la forme d'une réduction ou d'un crédit d'impôt pouvant atteindre la moitié des sommes versées (salaires + cotisations sociales) dans la limite d'un plafond de 12 000 € (soit un avantage fiscal de 6 000 € par an).